

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 11/03/2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 14/03/2013	N° d'enregistrement F09113P0102
--	---	---

1. Intitulé du projet

Extension de la zone industrielle de l'Aspre sur la commune de Roquemaure (30)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **Mairie de Roquemaure**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Roger QUEYRANNE, Maire**

RCS / SIRET **213 002 215 000 19** Forme juridique **Collectivité territoriale**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51- Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.	Le projet d'extension de la ZI consiste à un défrichement d'environ 17 ha (phase 1). Une seconde phase, à l'horizon +10 / +15 ans nécessitera un défrichement supplémentaire de 17,9 ha environ. Compte tenu du caractère fractionné dans le temps de l'opération de défrichement, nous sollicitons la DREAL par le présent formulaire pour trancher sur la notion de programme et par conséquent l'obligation ou non d'une étude d'impact.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à l'extension de l'actuelle zone industrielle de l'Aspre. Cette extension représentera à terme environ 34,9 ha. Elle se déroulera en 2 phases :

- une 1ère phase d'urbanisation sur environ 17 ha,
- une 2nde phase d'urbanisation sur environ 17,9 ha supplémentaire, à l'horizon 2025/2030

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
d'une étude d'impact
Article R.122-3 du Code de l'Environnement**

Extension de la zone industrielle de l'Aspre sur la commune de Roquemaure (30)

Maitre d'ouvrage

Mairie de Roquemaure
Place de la Mairie
30 150 ROQUEMAURE

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à offrir du foncier pour le développement économique du secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase travaux, le projet nécessite un défrichement d'une zone de garrigue, d'une manière fractionnée dans le temps : 17 ha immédiatement et 17,9 ha à l'horizon +10 / +15 ans. Un remodelage topographique sera nécessaire. Les travaux nécessaires à la viabilisation du site sont prévus (eau potable, électricité, eaux pluviales...etc). Une réflexion sur l'insertion paysagère du projet sera à mener.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le projet supportera des activités industrielles couramment observées pour ce type d'opération.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
- dossier loi sur l'eau (non réalisé à ce jour)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (rubrique 51°)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Phase 1 : environ 17 ha Phase 2 : environ 17,9 ha (selon étude de faisabilité 2009)	Hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue de l'Aspre
30150 ROQUEMAURE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 45 ' 23 " 5 Lat. 44 ° 01 ' 24 " 3

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

3 dates selon extensions : 06/04/1989 ; 04/09/2000 ; 23/02/2006

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Le programme se compose d'une extension de l'actuelle ZI de l'Aspre en 2 phases, temporellement séparées de 10/15 ans :
- phase 1 : extension sur 17 ha environ,
 - phase 2 : extension sur 17,9 ha environ.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est composé quasi exclusivement de garrigue.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sols de Roquemaure actuellement en vigueur.

Le projet s'inscrit en zone ND (espace naturel à protéger et classé dans le domaine forestier ONF - délibération du 30 juin 2005)

Un projet pour cette extension de zone industrielle doit permettre une procédure de mise en compatibilité du POS.

Notons que le projet de SCOT du bassin de vie d'Avignon prévoit l'extension de cette zone industrielle.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Roquemaure est concernée par le Plan de Prévention des Risques naturels inondation "Confluence Rhône-Cèze-Tave" approuvé le 10 mars 2000. Le site, par sa position haute, n'est toutefois pas concerné par le zonage.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A environ 4 km au sud-ouest du SIC "Rhône aval" (FR9301590)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au stade d'avancement actuel du projet, il ne peut être précisé si l'extension de la ZI de l'Aspre sera excédentaire ou déficitaire en matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au stade d'avancement actuel du projet, il ne peut être précisé si l'extension de la ZI de l'Aspre sera excédentaire ou déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement composé d'une vaste garrigue. Les impacts potentiels pressentis se portent sur : l'avifaune, les reptiles, les insectes et la flore.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En raison de la proximité de la zone Natura 2000 du Rhône aval, un impact du projet est susceptible. Seuls des inventaires détaillés des espèces présentes sur le site et une confrontation avec les espèces visées par la zone Natura 2000 permettra d'affirmer ou infirmer cette hypothèse (analyse des fonctionnalités de la zone, des interrelations...etc).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 17 ha de garrigue pour la phase 1 et environ 17,9 ha de cette même garrigue pour la phase 2.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la DDT du Gard, la commune de Roquemaure n'est pas concerné par un PPRt prescrit ou approuvé.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le zonage du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement par les futurs employés du site et seulement si les futures activités sont de nature à engendrer des risques sanitaires (cas d'une ICPE par exemple). Pour l'heure, il ne peut être précisé avec certitude si le projet engendre des risques sanitaires. Ponderons toutefois que l'aménagement s'inscrit dans un secteur sans habitations et non voué à en accueillir.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les futures entreprises, des nuisances sonores pourront être produites. Rappelons néanmoins que le projet s'inscrit dans une zone à l'écart des habitations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de voies ferrées et de l'autoroute mais toutefois hors des zones de classement sonore. Notons cependant la proximité de l'aérodrome de Pujaut, à moins de 3 km au sud.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les futures entreprises, des nuisances olfactives marginales pourront être produites. Rappelons néanmoins que le projet s'inscrit dans une zone à l'écart des habitations et dans une zone bien ventilée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances lumineuses seront liées à l'éclairage public et des futurs bâtiments.</p> <p>Le site s'inscrit dans un secteur à pollution lumineuse importante (bassins de vie d'Avignon et d'Orange)</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon les futures entreprises, des rejets polluants dans l'air pourront être produits (cas de certaines ICPE par exemple). Au stade d'avancement du projet, il ne peut être déterminé l'effectivité, la nature et l'importance de cet impact.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'excès de ruissellement du projet sera traité via des bassins d'infiltration sur la zone (après prétraitement des eaux récoltées).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon les futures entreprises, des rejets polluants dans l'air pourront être produits (cas de certaines ICPE par exemple). Au stade d'avancement du projet, il ne peut être déterminé l'effectivité, la nature et l'importance de cet impact.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est en partie concerné par la station de Pujaut I. Station et atelier lithique paléolithique ancien (site n°Site n° : 30221 9 référencé par la DRAC Languedoc-Roussillon)</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du contexte environnemental du site (vaste zone de garrigue), de la superficie du projet et des impacts potentiels sur le milieu naturel et le paysage en particulier, nous estimons qu'une étude d'impact est nécessaire.

Si l'examen du présent formulaire par vos services conduit à l'obligation d'une étude d'impact, nous vous sollicitons par la présente au titre de l'article R122-4 du Code de l'Environnement pour un cadrage préalable, sur la nature et le degré de précision des informations que doit contenir l'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe A :	Communauté de communes Côte du Rhône Gardoise - Etude de faisabilité de la zone de l'Aspre (septembre 2012)
Annexe B :	Documents d'autorisation pour les précédents défrichements dans le cadre de la création / extension de la ZI de l'Aspre

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Roquevaure le, 15 Mars 2013

Le Maire, Roger QUEYRANNE

Signature



Annexes obligatoires

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet